

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 453

présenté par  
Mme Blin  
-----

### ARTICLE 1ER BIS A

Après le mot :

« municipale »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« prête serment à la Constitution et jure de servir avec dignité la République ainsi que ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.